

EDITORIAL

IVG

Pente raide

Luc Caregari

La réforme de l'avortement n'est pas une formalité - comme semble croire le gouvernement. Même si le progrès semble sous-entendu, un débat public s'impose. Ne serait-ce que pour calmer les voix conservatrices.

Jusqu'ici tout va bien. La réforme promise par le nouveau gouvernement dans la partie de l'accord de coalition concernant l'avortement semble être une simple opération bureaucratique et le consensus acquis. Consensus sur la loi elle-même, comme sur le fait qu'il faut revenir sur le dernier changement de la loi, quand les socialistes, alors encore membres de la coalition avec le CSV, avaient dû accepter le marché de dupes de leurs coalitionnaires et voter une loi qui prévoyait toujours des

a pratiqué l'avortement - peut être condamnée à une peine de prison de deux à cinq ans ainsi qu'à des amendes. Un fait que la Commission consultative des droits de l'homme (CCDH) critique également. Mais la CCDH va plus loin encore : pour elle, il est évident que des efforts sont nécessaires dans le domaine de l'éducation sexuelle et affective, un chantier qui doit être envisagé dans un rapport étroit avec la législation sur l'IVG. Dans ce contexte, la CCDH demande de « mettre en place un suivi systématique de la mise en oeuvre du plan d'action d'éducation sexuelle et affective ». En d'autres mots : libéraliser c'est bien, éduquer c'est mieux.

Même si propager une meilleure éducation sexuelle est à première vue une tâche assez facile, il ne faut pas

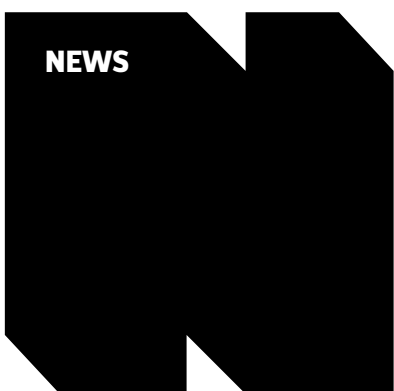
SI JE VEUX !

contraintes indignes pour les femmes voulant pratiquer une IVG, comme la fameuse deuxième consultation obligatoire. Un accord qui à l'époque avait déclenché l'ire des organisations de femmes, qui avaient formé le collectif « Si je veux » pour se faire entendre. Toutefois, ce compromis pourri avait aussi fait des remous à l'autre bout du spectre politique, quand les ultra-conservateurs étaient montés au créneau devant la Chambre des députés, y affrontant les manifestantes féministes. Une confrontation qui avait d'ailleurs presque mené le parti à droite du CSV, l'ADR, à l'implosion.

Libéraliser c'est bien, éduquer c'est mieux.

Pourtant, faire oublier le passé n'est pas aussi simple qu'un coup d'éponge. Et le texte de Felix Braz n'est pas sans défauts. Ainsi, dans son avis, le Conseil d'Etat critique le fait que les avortements effectués en dehors des conditions posées par la nouvelle loi relèvent toujours du Code pénal et que la femme - ou le médecin, voire la personne qui

se leurrer. En ce début de 21e siècle, toutes les folies - religieuses avant tout - semblent permises. Comme en témoigne l'hystérie collective chez nos voisins français à cause des « cours de masturbation » qu'on proposerait aux enfants, qui seraient alors automatiquement recrutés par « l'idéologie du genre » (qui - faut-il encore le répéter ? - n'a jamais existé). Le Luxembourg n'est pas exempt de ces tendances, comme le prouvent certaines questions parlementaires du député ADR Fernand Kartheiser et d'autres voix ultraconservatrices. D'autant plus qu'il ne faut pas perdre de vue que ces tendances pourraient aussi tomber sur des résonances fructueuses dans le contexte de notre société multiculturelle - à l'instar encore de la France où des parents, musulmans surtout, ont retiré leurs enfants de l'école suite à la fausse propagande des milieux ultradroitistes. Il s'agira donc de faire très attention et de ne pas présupposer qu'une libéralisation et plus généralement un traitement décomplexé de la sexualité seraient des acquis. Agir ainsi ne serait pas seulement contre-productif, mais aussi arrogant.

**NEWS**CO₂-arme Autos: Langsam beschleunigen **S. 3****REGARDS**Radarkontrollen und Datenschutz: Tunnel-Klick **S. 4**Sexismus in der Werbung: Hausfrau oder Nymphe **S. 6**Jubiläum: Wo Italien anfängt **S. 10**Mittelamerika/USA: Hinter den Vorhängen **S. 12**

(Coverbild: Cid-Femmes)